

**OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE ALPES METROPOLE / EPIC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION**

Le 24 avril 2018, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole, s'est réuni en 125<sup>ème</sup> assemblée, à la Maison du Tourisme, sous la présidence de M. Fabrice Hugelé, Président de l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole.

**Sur 11 membres titulaires :**

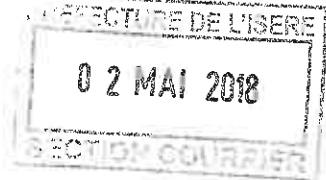
Étaient présents :

1. Fabrice HUGELÉ, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
2. Geneviève BALESTRIERI, représentante de Grenoble Alpes Métropole, pouvoir de Dominique ESCARON,
3. Claus HABFAST, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
4. Yannick BELLE, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
5. Michel GUILLOT, représentant de la Chambre des Métiers de de l'Artisanat,
6. Hugues de VILLARD, représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble
7. Christian HOFFMANN, président Label Ville.

**Sur les membres associés :**

Étaient présents également :

8. Samia BOUKRAA, contrôle de gestion métropole et ville de Grenoble,
9. Hervé THOUMINE, Trésorier Principal,
10. Fabienne TURPIN, directrice du tourisme et de l'attractivité de la Métropole,
11. Valérie ESBÉRARD, de la direction de l'économie et de l'attractivité du territoire métropole,
12. Yves EXBRAYAT, directeur de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole.



**Délibération n° 2018.923**

**Objet : Adhésion au Comité des Œuvres Sociales du département de l'Isère (C.O.S.38)**

Le Comité Directeur est invité à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de l'Office de Tourisme.

Après une analyse des possibilités de mise en œuvre d'une action sociale de qualité qui correspond aux besoins des salariés et en respectant les possibilités financières du budget de l'Office de Tourisme, le directeur s'est rapproché du COS 38 présent sur le département depuis 1971 dont le siège social est situé : 416 rue des Universités 38402 Saint Martin d'Hères.

Cette association loi 1901 a pour but d'assurer aux personnels des collectivités territoriales de l'Isère de meilleurs conditions matérielles d'existence par le versement de prestations à caractère social et de rechercher toutes formes de prestations nouvelles à caractère culturel, touristique et de loisir.

**Quelques exemples de prestations :**

- Social: prime de rentrée scolaire, aide aux vacances, prêt d'honneur...
- Familial : cadeau mariage et PACS, prime layette, allocation décès ...
- Loisirs : chèque loisirs, chèque-vacances, participation financière sur séjours et voyages proposés ou organisés par le COS, carte adhérent ...
- Carrière : médaille d'honneur, prime départ en retraite ...

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les salariés sont libres ou non d'adhérer et leur cotisation est fixée à 0.10% de leur traitement de base.

Il est demandé au Comité directeur d'autoriser l'adhésion de l'Office de Tourisme Grenoble-Alpes Métropole au COS 38 et le versement d'une cotisation égale à 0.90 % du traitement de base des salariés adhérents.

**Après en avoir délibéré, le Comité Directeur décide, à l'unanimité par 8 voix Pour, d'autoriser le directeur à signer une délibération d'adhésion au COS 38 et à verser une cotisation égale à 0.90 % du traitement de base des salariés adhérents.**

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.**

**Transmis en Préfecture**

**Le**

**Pour copie certifiée et conforme  
Grenoble, le 24 avril 2018  
Le Président, Fabrice Hugelé**

